



COMMUNIQUÉ

ALIMENTATION COUCHE-TARD FIXE LE PRIX D'UN PLACEMENT DE BILLETS DE PREMIER RANG NON GARANTIS D'UN CAPITAL DE 300 MILLIONS DE DOLLARS

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS

Laval (Québec) Canada – Le 15 août 2013 – Alimentation Couche-Tard inc. (« Couche-Tard ») (TSX : ATD.A et ATD.B) a annoncé aujourd'hui qu'elle a fixé le prix d'un placement de billets de premier rang non garantis de série 4 à 4,214 % échéant le 21 août 2020 d'un capital de 300 millions de dollars (les « billets »).

Les billets constitueront des obligations non garanties directes de Couche-Tard et seront de rang égal à toutes ses autres obligations non subordonnées et non garanties en cours. La clôture du placement des billets devrait avoir lieu vers le 21 août 2013.

Les cotes prévues sur les billets sont BBB- par Standard & Poor's, division de The McGraw-Hill Companies, Inc., et Baa3 par Moody's Investors Service, Inc.

Couche-Tard a l'intention d'affecter le produit net du placement, qui s'établit à environ 298 millions de dollars, au remboursement de la dette en cours aux termes de sa facilité de crédit qui a servi à financer l'acquisition de Statoil Fuel & Retail AS.

Les billets seront offerts au public au Canada conformément à une convention de placement pour compte conclue avec Financière Banque Nationale inc., Scotia Capitaux inc., Valeurs mobilières HSBC (Canada) inc., Valeurs mobilières Desjardins inc., Marchés mondiaux CIBC inc. et Barclays Capital Canada Inc., agissant à titre de co-chefs de file, et Financière Banque Nationale inc., Scotia Capitaux inc. et Valeurs mobilières HSBC (Canada) inc. agissant en qualité de co-meneurs de livres. Couche-Tard déposera également auprès des autorités en valeurs mobilières compétentes dans chacune des provinces du Canada un prospectus simplifié (le « prospectus ») se rapportant au placement des billets. On peut consulter le prospectus sur Internet au www.sedar.com.

Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant les billets aux États-Unis. Les billets n'ont pas été ni ne seront inscrits aux termes de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis, à moins qu'ils ne soient inscrits aux termes de la Loi de 1933 ou qu'ils ne fassent l'objet d'une dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933.

À propos d'Alimentation Couche-Tard inc.

Couche-Tard est le chef de file de l'industrie canadienne du commerce de l'accommodation. Aux États-Unis, Couche-Tard est la plus importante société en tant que chaîne de magasins d'accommodation indépendante en fonction du nombre de magasins exploités par la société (magasins corporatifs). En Europe, Couche-Tard est un chef de file du commerce d'accommodation et du carburant pour le transport routier dans les pays scandinaves et dans les pays Baltes, alors qu'elle a une présence grandissante en Pologne.

Au 28 avril 2013, le réseau de Couche-Tard comptait 6 094 magasins d'accommodation en Amérique du Nord, dont 4 546 offraient du carburant pour le transport routier. Son réseau nord-américain est

constitué de 13 unités d'affaires, dont neuf aux États-Unis, couvrant 39 États et le district de Columbia et quatre au Canada, couvrant les dix provinces. Plus de 60 000 personnes œuvrent dans l'ensemble de son réseau et aux centres de services en Amérique du Nord.

Par l'entremise de l'acquisition de Statoil Fuel & Retail AS au cours de l'exercice 2013, Couche-Tard exploite un vaste réseau de vente au détail en Scandinavie, en Pologne, dans les pays Baltes ainsi qu'en Russie et, au 28 avril 2013, la Société comptait 2 292 stations-service, dont la majorité offre du carburant pour le transport routier et des produits d'accommodation, alors que les autres sont des stations-service automatisées sans employé vendant du carburant pour le transport routier seulement. Couche-Tard offre aussi d'autres produits, notamment de l'énergie stationnaire, du carburant pour le secteur maritime, du carburant pour l'aviation, des lubrifiants et des produits chimiques. Elle exploite des terminaux de carburant clés et des dépôts de carburant dans huit pays. En incluant les employés travaillant dans les magasins franchisés arborant la bannière Statoil, environ 18 500 personnes travaillaient dans son réseau de détail, ses terminaux et ses centres de services en Europe.

De plus, en vertu de contrats de licence, environ 4 190 magasins sont exploités sous la bannière Circle K dans dix autres pays et territoires du monde (Chine, Émirats arabes unis, Guam, Honduras, Hong Kong, Indonésie, Japon, Macao, Mexique et Vietnam).

On trouvera de plus amples renseignements sur Alimentation Couche-Tard inc. au <http://www.couche-tard.com>

Personne-ressource :

Raymond Paré, vice-président et chef de la direction financière

Tél. : 450-662-6632, poste 4607
relations.investisseurs@couche-tard.com

Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent communiqué, qui décrivent les objectifs, les projections, les estimations, les attentes ou les prévisions de Couche-Tard, peuvent constituer des énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières. Ces énoncés se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, tels que « prévoir », « évaluer », « estimer », « croire », « s'attendre à », ainsi qu'à l'emploi d'autres expressions connexes et du futur. Couche-Tard tient à préciser que, de par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, et que, par conséquent, ses résultats ou les mesures qu'elle adopte pourraient différer considérablement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces énoncés, et que ceux-ci pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection en particulier. Parmi les facteurs importants pouvant entraîner un écart important entre les résultats réels de Couche-Tard et les projections ou attentes contenues dans les énoncés prospectifs, mentionnons les effets de l'intégration d'entreprises acquises et la capacité de réaliser les synergies projetées, les fluctuations des marges sur les ventes de carburant, la concurrence dans les secteurs de l'accommodation et du carburant, les variations de taux de change, ainsi que les autres risques décrits en détail dans les documents déposés par Couche-Tard auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières. À moins qu'elle n'y soit tenue aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable, Couche-Tard n'a pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser des énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres éléments. L'information prospective contenue dans le présent communiqué est fondée sur l'information disponible en date de celui-ci.